

Rapport de la présidente de l'assainissement collectif & non collectif *RPQS 2024*



*Collecter les eaux
usées*



*Dépolluer les
eaux usées*



*Suivre l'Assainissement
Non Collectif*



Poste de relevage de « Coste Béraude » (travaux
d'assainissement de la rive droite de Savines-le-Lac)



Terrassements de la STEP de Puy Sanères « Pibou »

6 impasse de l'Observatoire - 05200 Embrun
tél. : 04 92 43 76 42

<https://www.ccserreponcon.com/competences/assainissement>

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250910-2025091617-DE

Partie 1 : Assainissement Collectif

*Pour visualiser les 3 thématiques collecte, transport et dépollution,
vous retrouverez ces icônes dans cette première partie.*

collecte		La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.
transport		La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
dépollution		La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Note : Ce rapport est rédigé sous la forme standardisée proposée par le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de façon à satisfaire aux obligations de communication d'une part et de faciliter la comparaison interservices d'autre part.

Table des matières (Assainissement collectif)

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	4
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	18
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	21
2.1.	Modalités de tarification	21
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	22
2.3.	Recettes	22
3.	Indicateurs de performance	23
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	23
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	25
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	25
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	26
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	27
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	27
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	28
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	28
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	29
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	30
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	30
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	31
3.14.	Taux de réclamations (P258.1).....	31
4.	Financement des investissements	32
4.1.	Montants financiers.....	32
4.2.	Etat de la dette du service	33
4.3.	Amortissements.....	33
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	34
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	34
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	35
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	35
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	35
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	36

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☒ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Serre Ponçon
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	
Transport	☒	
Dépollution	☒	
Contrôle de raccordement	☒	
Elimination des boues produites	☒	
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baratier, Chorges, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Crévoux, Embrun, Le Sauze-du-Lac, Les Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André-d'Embrun, Saint-Sauveur, Savines-le-Lac
- Existence d'une CCSPL ☒ Non (moins de 50000 habitants)
- Existence d'un zonage ☒ Oui, (dont certains en cours d'approbation)
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation 24 février 2020, **modifié le 10/12/2021**

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation de service Public (concessive) et Régie** selon la répartition ci-après.

DSP concessive (VEOLIA) Contrat du 01/01/2010 au 31/12/2039	Régie
- Toutes les stations d'épuration et postes de relevage des communes de l'Embrunais. - 33 km de réseaux construits par le Délégué VEOLIA.	- Tous les autres réseaux. - Toutes les autres STEP et PR.

La Régie est également chargée du suivi et contrôle du contrat de DSP.

La Régie est administrée par un Conseil d'exploitation, organe consultatif constitué de 22 membres élus titulaires et 22 membres élus suppléants, tous issus du Conseil communautaire ou des conseils municipaux des communes qui constituent la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Ce Conseil d'exploitation, travaille sur tous les sujets de la Régie et propose les décisions au Conseil communautaire. Il est présidé par Marc AUDIER, et Pierre DOUSSOT en est le vice-président.

En 2024, ce Conseil d'exploitation s'est réuni **4 fois** en séance plénière auxquelles s'ajoutent toutes les séances des commissions de travail et autres comités de pilotage de projets spécifiques (études de schémas directeurs notamment).

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 45 000 habitants (population touristique incluse).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16839** abonnés au 31/12/2024.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **16839**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 56,3 abonnés/km) au 31/12/2024.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 015 084	1 036 640	+ 2,1 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2024 (**0** au 31/12/2023). Une étude relative aux effluents non domestiques sur l'ensemble du territoire est en cours : elle a pour objectif d'identifier les établissements rejetant des effluents non domestiques, de quantifier les flux polluants rejetés et à terme de conventionner ces établissements.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **135** km de réseau unitaire hors branchements ;
- **150** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

soit un linéaire de collecte total de **285** km.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 40 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de St ANDRE d'EMBRUN NOIRET (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905128003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Fosse toutes eaux	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Noyret	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	23	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau du Noyret

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique

STEU N°2 : Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS (gestion en DSP)

Code Sandre de la station : 060905128005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres à sable et infiltration dans le sol	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d’implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Celliers	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	23	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Crévoux

STEU N°3 : Station de REALLON Mourrin

Code Sandre de la station : 060905114005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres roseaux	
Date de mise en service	24/11/2016	
Commune d'implantation	Réallon (05114)	
Lieu-dit	Mourrinas	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	310	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	58,5	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Réallon

STEU N°4 : Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET (gestion en DSP)

Code Sandre de la station : 060905128001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - digesteur	
Date de mise en service	01/01/1980	
Commune d’implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Siguret	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	8	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Siguret

STEU N°5 : Station de Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port

Code Sandre de la station : 060905163001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Lit bactérien
Date de mise en service	31/12/1995
Commune d'implantation	Le Sauze-du-Lac (05163)
Lieu-dit	Port Saint-Pierre
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	750
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150
Prescriptions de rejet	
Soumise à	☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Lac de Serre-Ponçon

STEU N°6 : Station de CHORGES bourg

Code Sandre de la station : 060905040008

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Disques biologiques
Date de mise en service	30/06/2010
Commune d'implantation	Chorges (05040)
Lieu-dit	Chorges
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2800
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	507
Prescriptions de rejet	
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...
	☒ Déclaration en date du ... 18 juin 2010
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Torrent des Moulettes

STEU N°7 : Station de LE SAUZE-DU-LAC Les Demoiselles Coiffées

Code Sandre de la station : 060905163002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Fosse toutes eaux + infiltration
Date de mise en service	30/06/2002
Commune d'implantation	Le Sauze du Lac (05163)
Lieu-dit	Les Demoiselles coiffées
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15
Prescriptions de rejet	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration dans le sol

STEU N°8 : station de CROTS Beauvillard nord (gestion de l'assainissement)

Code Sandre de la station : 060905045004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2015	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Beauvillard nord	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	7,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol

STEU N°9 : Station de SAVINES-LE-LAC ROUBEYERE

Code Sandre de la station : 060905164005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1995 ; installation mise hors service en octobre 2024	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Roubeyere	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre-Ponçon

STEU N°10 : Station de SAVINES-LE-LAC Les Eygoires

Code Sandre de la station : 060905164008

Code Sander de la station : 000705101000

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/07/2012	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Les Eygoires	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6400	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	1200	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	03/03/2016
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon

STEU N°11 : Station de CHORGES LE FEIN
Code Sandre de la station : 060905040012

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/10/2012	
Commune d’implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Le Fein	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent du Fein

STEU N°12 : Station de SAVINES-LE-LAC Zone artisanale la Paroisse
Code Sandre de la station : 060905164002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur	
Date de mise en service	01/01/1995 ; installation mise hors service en octobre 2024	
Commune d'implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	La Paroisse	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration dans le sol

STEU N°13 : station de CHORGES Les Andrieux
Code Sandre de la station : 060905040009

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décantation primaire	
Date de mise en service	01/01/1960	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Andrieux	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	80	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Vallon

STEU N°14 : Station de SAVINES-LE-LAC PICOUNE

Code Sandre de la station : 060905164004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Fosse toutes eaux	
Date de mise en service	01/01/1984, installation mise hors service en juillet 2025	
Commune d’implantation	Savines-le-Lac (05164)	
Lieu-dit	Picoune	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eaux douces de surface
	Nom du milieu récepteur	Lac des Bouchards

STEU N°15 : Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905128006

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d’implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Le Milieu	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	9	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

STEU N°16 : Station de CROTS LE BOIS (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905045003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/07/2011	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Le Bois	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	8	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau non pérenne
	Nom du milieu récepteur	Affluent rive gauche du torrent de Boscodon

STEU N°17 : Station de St SAUVEUR CLOT PEYROLIER (ges)

Code Sandre de la station : 060905156001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2012	
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)	
Lieu-dit	Clôt Peyrolier	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	10	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

STEU N°18 : Station de PUY St EUSEBE

Code Sandre de la station : 060905108001

Code Sandre de la station : 000905100001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur Digesteur + filtre à sable	
Date de mise en service	01/01/2006	
Commune d'implantation	Puy-Saint-Eusèbe (05108)	
Lieu-dit	Puy-Saint-Eusèbe	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	450	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	75	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Combe des Moines

STEU N°19 : Station de REALLON Chef-lieu

Code Sandre de la station : 060905114004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux	
Date de mise en service	31/12/2008	
Commune d'implantation	Réallon (05114)	
Lieu-dit	Réallon	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration du sol

STEU N°20 : Station ST SAUVEUR LE COIN (gestion e

Code Sandre de la station : 060905156002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres copeaux de coco	
Date de mise en service	01/06/2012	
Commune d’implantation	Saint-Sauveur (05156)	
Lieu-dit	Le Coin	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	14	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Horts

STEU N°21 : Station de PUY SANIERES Le Serre

Code Sandre de la station : 060905111002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2021	
Commune d'implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Serre	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	19,6	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ravin des Muandes

STEU N°22 : Station de CHORGES Les Bertrands

Code Sandre de la station : 060905040013

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	05/12/2017	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Bertrands	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	22,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Moulettes

STEU N°23 : Station de PUY SANIERES Le Pibou

Code Sandre de la station : 060905111001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décantation physique	
Date de mise en service	31/12/1993 (reconstruite en 2025)	
Commune d’implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Pibou	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	75	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	ravin puis lac de Serre-Ponçon

STEU N°24 : Station de PUY SANIERES Les Bouteils

Code Sandre de la station : 060905111003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2021	
Commune d’implantation	Puy-Sanières (05111)	
Lieu-dit	Les Bouteils	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	143	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	35,9	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ravin de l’Estrée

STEU N°25 : Station de CROTS Chabriers (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905045005

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres copeaux coco	
Date de mise en service	01/01/2016	
Commune d'implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Beauvillard / Chabriers	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	7,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration

STEU N°26 : Station d'EMBRUN Parc d'activités de Pralong (ge

Code Sandre de la station : 060905046003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/06/2011	
Commune d’implantation	Embrun (05046)	
Lieu-dit	Pralong	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	8	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

STEU N°27 : Station de CHORGES-PRUNIERES les Risouls

Code Sandre de la station : 060905040006

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux (bifiltre)	
Date de mise en service	31/08/2006	
Commune d'implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Risouls	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2150	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	322	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Marasse

STEU N°28 : Station de CHORGES Les Lagiers

Code Sandre de la station : 060905040011

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décantation primaire	
Date de mise en service	01/01/1960	
Commune d’implantation	Chorges (05040)	
Lieu-dit	Les Lagiers	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Inconnu	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent des Moulettes

STEU N°29 : Station de ST SAUVEUR Les Charniers (*gestion en DSP*)
Code Sandre de la station : 060905156003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/09/2015
Commune d'implantation	Saint-Sauveur (05156)
Lieu-dit	Les Charniers
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	240
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	36
Prescriptions de rejet	
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Torrent du Calla

STEU N°30 : Station de CROTS Montmirail (*gestion en DSP*)
Code Sandre de la station : 060905045002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtre copeaux de coco
Date de mise en service	01/06/2011
Commune d'implantation	Crots (05045)
Lieu-dit	Montmirail
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	8
Prescriptions de rejet	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration

STEU N°31 : Station de REALLON Pra Prunier
Code Sandre de la station : 060905114001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Décanteur-digesteur + infiltration
Date de mise en service	31/12/1988
Commune d'implantation	Réallon (05114)
Lieu-dit	Pra Prunier
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	225
Prescriptions de rejet	
Soumise à	☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Infiltration

STEU N°32 : Station de St ANDRE d'EMBRUN Les Clozards (gestion en DSP)

Code Sandre de la station : 060905128004

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	20 septembre 2022	
Commune d’implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	Les Clozards	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	45	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Déclaration en date du ...	13 janvier 2021
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Canal des Clozards puis torrent de Broussaille

STEU N°33 : Station de CHATEAUROUX chef-lieu (gestion en DSP)

Code Sandre de la station : 060905036001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Lit bactérien	
Date de mise en service	31/12/1994	
Commune d'implantation	Châteauroux-les-Alpes (05036)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3000	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	600	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Autorisation en date du ...	22/06/2007 reprise du 3 mai 2006
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	La Durance

STEU N°34 : Station intercommunale d'EMBRUN Baratier (gestion en DSP)

Code Sandre de la station : 060905012001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Biofiltres	
Date de mise en service	31/12/1991	
Commune d’implantation	Baratier (05012)	
Lieu-dit	Zone artisanale de Baratier	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	26283	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	4800	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Autorisation en date du	14 avril 2017
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Durance

STEU N°35 : Station de CREVOUX La Chalp (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905044003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Disques biologiques	
Date de mise en service	31/12/2008	
Commune d'implantation	Crévoux (05044)	
Lieu-dit	La Chalp	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	50	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Crévoux

STEU N°36 : Station de CREVOUX Praveyral (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905044002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Décanteur digesteur + infiltration	
Date de mise en service	31/12/2002	
Commune d'implantation	Crévoux (05044)	
Lieu-dit	Praveyral	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	150	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒	Déclaration en date du ... 21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration

STEU N°37 : Station des ORRES les Sagnettes (*gestion en DSP*)

Code Sandre de la station : 060905098001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement		Biofiltres	
Date de mise en service		01/01/2011	
Commune d'implantation		Les Orres (05098)	
Lieu-dit		Les Sagnettes	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		12500	
Débit de référence journalier admissible en m³/j		1928	
Prescriptions de rejet			
Soumise à	☒	Autorisation en date de	24 octobre 2008
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur		Torrent des Vachères

STEU N°38 : Station de CROTS Boscodon (*gestion en DSP*)
Code Sandre de la station : 060905045001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux (bifiltre)	
Date de mise en service	01/07/2006	
Commune d’implantation	Crots (05045)	
Lieu-dit	Boscodon	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	18	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Colombier

STEU N°39 : Station d'EMBRUN le Petit Puy (*gestion en DSP*)
Code Sandre de la station : 060905046001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtre à sable	
Date de mise en service	01/12/2000	
Commune d’implantation	Embrun (05046)	
Lieu-dit	Petit Puy	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	9	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Torrent de Merdarel

STEU N°40 : Station de St ANDRE d'EMBRUN la Pinée (*gestion en DSP*)
Code Sandre de la station : 060905128002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/06/2013	
Commune d'implantation	Saint-André-d'Embrun (05128)	
Lieu-dit	La Pinée	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	350	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	30	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Déclaration en date du ...	21/07/2015
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Gueyt

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

 Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station de St ANDRE d'EMBRUN serre NOIRET (Code Sandre : 060905128003)	0,44	0,6
Station de St ANDRE d'EMBRUN CELLIERS (Code Sandre : 060905128005)	0,25	0,6
Mourrinas- fitres roseaux - mise en service le 24 11 2016 (Code Sandre : 060905114005)	0	0
Station de St ANDRE d'EMBRUN SIGURET (Code Sandre : 060905128001)	0,39	0,6
Station d'épuration Le SAUZE DU LAC- Le Village - Port St PIERRE (Code Sandre : 060905163001)	0,12	1,67
Station d'épuration Charges chef lieu (Code Sandre : 060905040008)	126,06	91,62
Station d'épuration Les Demoiselles Coiffées (Code Sandre : 060905163002)	0	0
CROTS Beauvillard nord (Code Sandre : 060905045004)	0,23	0
Station d'épuration ROUBEYERE (Code Sandre : 060905164005)	0,14	0
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires (Code Sandre : 060905164008)	11,39	28,13
Station du FEIN (Code Sandre : 060905040012)	0,12	0,39
Station d'épuration Zone artisanale la Paroisse (Code Sandre : 060905164002)	0,03	0
Des Andrieux (Code Sandre : 060905040009)	0	0
Station d'épuration PICOUNES (Code Sandre : 060905164004)	0,07	0
Station St ANDRE d'EMBRUN Le Milieu (Code Sandre : 060905128006)	0	0
Station de CROTS LE BOIS (Code Sandre : 060905045003)	0	0
Station St SAUVEUR CLOT PEYROLIER (Code Sandre : 060905156001)	0,25	0
Station d'épuration PUY St EUSEBE (Code Sandre : 060905108001)	0,22	0,33
Station d'épuration REALLON Chef-lieu (Code Sandre : 060905114004)	0	0
Station ST SAUVEUR LE COIN (Code Sandre : 060905156002)	0,09	0
Station d'épuration du SERRE (Code Sandre : 060905111002)	0	0
Station d'épuration Charges/Les Bertrands (Code Sandre : 060905040013)	0	0
Station d'épuration du PIBOU Puy Sanières (Code Sandre : 060905111001)	0,14	0,03

Station d'épuration des BOUTEILS (Code Sandre : 060905111003)	0	
Station d'épuration CROTS CHABRIERS (Code Sandre : 060905045005)	0	0
Station parc d'activité de PRALONG (Code Sandre : 060905046003)	0	0
CHORGES les RISOULS (Code Sandre : 060905040006)	0	0
Des Lagiers (Code Sandre : 060905040011)	0,06	0,03
Station ST SAUVEUR CHARNIERS (Code Sandre : 060905156003)	0	0
Station de CROTS Montmirail (Code Sandre : 060905045002)	0	0
Station d'épuration Réallon-PRA PRUNIER (Code Sandre : 060905114001)	0,2	0,14
Station de St ANDRE d'EMBRUN CLOZARDS (Code Sandre : 060905128004)	0	0
Station de CHATEAUROUX chef-lieu (Code Sandre : 060905036001)	4,4	3,5
Station ZA BARATIER/EMBRUN (Code Sandre : 060905012001)	235,7	227,2
Station de CREVOUX - la CHALP (Code Sandre : 060905044003)	0,76	1,2
Station de CREVOUX PRAVEYRAL (Code Sandre : 060905044002)	0,55	1,5
Station des ORRES les SAGNETTES (Code Sandre : 060905098001)	48,1	62,3
Station de CROTS BOSCODON (Code Sandre : 060905045001)	0	0
Station d'EMBRUN le petit PUY (Code Sandre : 060905046001)	0	0
Station de St ANDRE d'EMBRUN la PINEE (Code Sandre : 060905128002)	0	0
Total des boues évacuées	429,7	419,8

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)	2000 €	2000 €
Participation aux frais de branchement	Aucune exclusivité sur les branchements sauf ceux créés lors des extensions de réseaux facturés selon bordereau de prix	

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	16,73 €	17,94 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,4 €/m ³	0,4 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	77,72 €	75,74 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,6627 €/m ³	1,5995 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	
Contrevaleur Redevance Agence de l'eau : Performance des systèmes d'assainissement collectif		0,00 9 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 2023/269 du 04/12/2023 pour les tarifs 2024 ;
- Délibération n° 2024/294 du 10/12/2024 pour les tarifs 2025.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	16,73	17,94	7,2%
Part proportionnelle	48,00	48,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	64,73	65,94	1,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	77,72	75,74	-2,5%
Part proportionnelle	199,52	191,94	-3,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	277,24	267,68	-3,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	1,08	0%
TVA	36,12	33,36	-7,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,32	34,55	-37,5%
Total	397,29	368,17	-7,3%
Prix TTC au m³	3,31	3,07	-7,2%

Note : conformément aux règles de rédaction de ce rapport, les tarifs présentés sont ceux payés par la majorité des usagers (dans le cas présent, il s'agit des tarifs des communes de l'Embrunais). Tous les tarifs pour toutes les communes peuvent être retrouvés sur le site internet : <https://www.ccserreponcon.com/competences/assainissement/suis-usager-l-assainissement-collectif>

En 2021, la Communauté de Communes a adopté un principe de **convergence tarifaire** progressive réduisant le nombre de tarification à 3 secteurs **à l'horizon 2025** (Embrunais, Savines-le-Lac, Savinois-Chorges hors Savines-le-Lac). Ces 3 secteurs présentent en l'état des différences de services et/ou de mode de gestion expliquant cette sectorisation tarifaire.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle ou semestrielle (Embrunais, Prunières, Savines-le-Lac, Puy Saint-Eusèbe), avec la possibilité de souscrire à un contrat de mensualisation dans certaines communes (Embrunais).

Pour chaque élément du prix ayant évolué entre 2024 et 2025, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Indexation des tarifs à l'inflation (selon indices officiels de l'évolution des prix des services, de l'énergie, des carburants, ...) prévue au contrat de la DSP (communes de l'Embrunais) et augmentation de la part communautaire compte-tenu du principe de convergence tarifaire susmentionné ;
- Application du principe de convergence avec un lissage entre 2021 et 2025 pour les autres communes auquel s'ajoute la prise en compte d'une inflation.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité (y compris part communautaire Embrunais) : 1 501 581 € (1 346 555 € au 31/12/2023).

Recettes du délégataire (communes de l'Embrunais) : 2 243 052 € (2 117 670 € au 31/12/2023).

Recettes globales : Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/2024 : 3 744 633 € (3 464 225 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 16 839 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	40%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **91** pour l'exercice 2024 (90 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique pour chaque système.	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Chorges chef lieu	251,53	100	100
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	74,46	100	100
CHORGES les RISOULS	65,47	100	100
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	61	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	1 038	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	614	100	100
Station de CROTS BOSCODON	4,6	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Chorges chef lieu	251,53	0	0
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	74,46	100	100
CHORGES les RISOULS	65,47	0	0
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	61	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	1 038	100	100
Station des ORRES les SAGNETTES	614	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **85** (77 en 2023).

Les stations d'épuration non conformes en équipement sont les suivantes :

- **Station d'épuration de Chorges « bourg »** en raison de sa saturation en débit et en charge organique → études en cours pour remédier à cette situation ;
- **Station d'épuration de Chorges-Prunières « Les Risouls »** en raison de sa saturation en débit, en charge organique et de son fonctionnement aléatoire → études en cours pour remédier à cette situation.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Chorges chef lieu	251,53	0	0
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	74,46	100	100
CHORGES les RISOULS	65,47	100	0
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	61	100	100
Station ZA BARATIER/EMBRUN	1 038	100	0
Station des ORRES les SAGNETTES	614	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **36** (79 en 2023).

Les Stations d'épuration de Chorges « bourg » et Chorges-Prunières sont non-conformes pour les mêmes raisons que celles indiquées au § précédent. S'y ajoute **la station d'épuration d'Embrun** en raison de performances épuratoires insuffisantes en 2024 (dépassements sur certains paramètres).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2024, le tonnage de boues évacuées est de **409 t** de matières sèches (430 t en 2023), dont :

- STEP Embrun (intègre les boues des petites STEP qui y sont dépotées) : 227,2 t_{MS} → compostage Châteauroux-les-Alpes
- STEP Les Orres : 62,3 t_{MS} → compostage Châteauroux-les-Alpes
- STEP Savines-le-Lac : 28,1 t_{MS} → compostage Orcières
- STEP Chorges « bourg » (curage de 2 lits de filtres plantés de roseaux pour la filière boues) : 91,6 t_{MS} → épandage agricole

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, **1** demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de **0,022** pour 1000 habitants (0,022 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 3

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 1,1 par 100 km de réseau (0,7 en 2023).

Les points noirs sont attentivement surveillés lors des tournées d'exploitation régulières.

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,23	0,29	0,34	0,37	0,2

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,2%** (0,37% en 2023).



Renouvellement de réseau chemin de l'Amitié (Embrun)

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration Chorges chef lieu	18	14	88,9	77,8
Station d'épuration SAVINES-LE-LAC Les Eygoires	12	12	100	100
CHORGES les RISOULS	12	10	100	83,3
Station de CHATEAUROUX chef-lieu	12	11	100	91,7
Station ZA BARATIER/EMBRUN	24	19	91,3	79,2
Station des ORRES les SAGNETTES	24	24	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **86,3** (93,4 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P256.1)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total Commentaire: Pas la compétence pluviale	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110** (110 en 2023).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	2 727 001	2 756 641
Epargne brute annuelle en €	363 574	390 755
Durée d'extinction de la dette en années	7,5	7,1

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	102 044	91 245
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	3 244 698	3 874 778
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	3,14	2,35

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : OUI

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 10

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de **0,59** pour 1000 abonnés (1,19 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	191 377 €	172 636 €
<u>Dont :</u>		
Renouvellement patrimonial délégataire	118 548 €	79 542 €
Renouvellement patrimonial régie		
-Renouvellement canalisation STEP Praveyral (Crévoux)		
-Renouvellement canalisation Secteur Caléryère (Embrun)		
-Renouvellement canalisation Secteur Futur Antérieur (Embrun)	72 829 €	93 094 €
-Renouvellement canalisation Chemin de l'Amitié (Embrun)		
-Renouvellement canalisation Impasse Prélongis (Les Orres)		
Travaux neufs engagés par le délégataire	0 €	0 €
Travaux neufs engagés par la Régie	0 €	En cours : Rive-droite Savines-le-Lac
Montants des subventions en €	197 774 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €



Renouvellement canalisation d'eaux usées Secteur « Caléryère » (Embrun)

4.2. Etat de la dette du service



	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 727 001	2 756 641

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **446 111 €** (430 348 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude en 2024	Montants prévisionnels en €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction des STEP d'Embrun, Chorges « bourg » et Chorges-Prunières « Les Risouls »	40 000 €
Autorisations de programme pour la reconstruction des STEP d'Embrun, Chorges « bourg » et Chorges-Prunières « Les Risouls »	En cours de précision
Etude de faisabilité de la construction d'un système d'assainissement collectif à Saint-Apollinaire	5 000 €

Pour mémoire, autres opérations déjà en cours :

- Etude de gestion des effluents non domestiques ;
- Schémas directeurs de toutes les communes ;
- Travaux d'assainissement de la rive-droite de Savines-le-Lac ;
- Installation d'une supervision des ouvrages du Savinois-Chorges (ouvrages exploités en régie) ;
- Reconstruction de la station d'épuration de Puy Sanières « le Pibou ».
- Création d'un trop plein du poste de refoulement du Pré d'émeraude à Savines le Lac

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Aucun nouveau programme pluriannuel n'a été adopté en 2024.

Par ailleurs concernant le programme concessif de la DSP de l'Embrunais, les opérations en cours ou à venir sont les suivantes :

Commune	Nature des travaux	Etat d'avancement
Les Orres	Création d'une unité de traitement pour les hameaux des Ribes, Bas Forest, Haut Forest, Château	Prévu 2026
Saint-André d'Embrun	Travaux de restructuration de l'unité de traitement des Celliers	Prévu 2026
	Travaux de restructuration des unités de traitement de Siguret et de Noyret sur un site unique (une nouvelle station en remplacement des 2 existantes vétustes)	Prévu 2026-2027

Sur le programme global de travaux concessifs, avenants inclus (10 327 527 € HT en valeur au 1^{er} janvier 2010), l'avancement est le suivant :

	Valeur 2023	Valeur 2024
Avancement du programme de travaux (valeur en € des travaux réalisés sur valeur totale du programme en €)	89 %	89 %

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, 1 500 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (DSP : 1268 € régie : 232 €), soit 0,0014 €/m³ pour l'année 2024 (0,0023 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Néant.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

7.

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	45 000	45 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	429,7	419,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,31	3,07
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	77%	86%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	79%	39%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0023	0,0014

Partie 2 : Assainissement Non Collectif

Note : Comme pour l'assainissement collectif, cette partie est rédigée sous la forme standardisée proposée par le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de façon à satisfaire aux obligations de communication d'une part et de faciliter la comparaison interservices d'autre part.

Table des matières (Assainissement Non Collectif)

1.	Caractérisation technique du service	39
1.1.	Présentation du territoire desservi	39
1.2	Mode de gestion du service.....	39
1.3	Estimation de la population desservie (D301.0)	39
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	40
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	41
2.2	Modalités de tarification	41
2.3	Recettes	41
3	Indicateurs de performance	42
3.2	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	42
4	Financement des investissements	43
4.2	Montants financiers des travaux réalisés	43
4.3	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	43

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes de Serre Ponçon
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service
 - ☒ Contrôle des installations
 - ☒ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations
 - ☐ Réhabilitation des installations
 - ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baratier, Chorges, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Crévoux, Embrun, Le Sauze-du-Lac, Les Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André-d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, Savines-le-Lac
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui (dont certains en cours d'approbation)
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui (délibération n°2020/58 du 24 février 2020, modifié par délibération n° 2021/250 du 12/12/2021 et modifié par délibération n° 2022-12 du 16/05/2022)

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie** (à seule autonomie financière).

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif concerne **1505 installations** et dessert approximativement **3 600** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 40 000 (population touristique comprise).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de **110** (110 en 2023).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.2 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €HT	350 €	350 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €HT	100 €	100 €

A ces tarifs s'ajoute la TVA au taux de 10 %.

La délibération n° 2022/124 du 16/05/2022 fixe les différents tarifs et prestations en ANC.

2.3 Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024
Facturation du service obligatoire en €	9 480 €	15 500 €
Facturation du service facultatif en €	0 €	0 €
Autres prestations auprès des abonnés en €	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0 €	0 €

Ces recettes **2024** correspondent à la réalisation de :

- **3** contrôles périodique de bon fonctionnement
- **31** contrôles de « mutation » réalisés dans le cadre des ventes ;
- **41** contrôles de conception sur des projets de construction ou réhabilitation d'installation
- **22** contrôles de réalisation après réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée.

3 Indicateurs de performance

3.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	276	301
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 112	1 129
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	661	650
Taux de conformité en %	84,3	84,2

4 Financement des investissements

4.2 Montants financiers des travaux réalisés

Néant (sans objet).

4.3 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Néant.